

Rapport d'activités 2016

MAISON DE L'ENVIRONNEMENT



Table des matières

1	Introduction.....	3
2	Contexte et objectifs généraux.....	3
3	Description et évaluation des missions	5
3.1	Information et conseil	5
3.1.1	La permanence	5
3.1.2	Les fiches-conseil.....	9
3.1.3	Les expositions	9
3.1.4	Le Centre de documentation.....	10
3.2	Structuration et concertation	12
3.3	Initiation et développement de projets participatifs	16
3.3.1	Favoriser l'appropriation de l'outil Agenda 21 Local	16
3.3.2	Les jardins partagés.....	17
3.3.3	Autres accompagnements de projets durables.....	20
3.4	Expertise	21
3.4.1	Participation à des groupes de travail ou commissions	21
3.4.2	Intervention dans des colloques et formations.....	22
3.4.3	Expertise autre	23
3.5	Communication et mise en réseau.....	24
3.5.1	Promotion des services dispensés par la Maison de l'Environnement	24
3.5.2	Représentation au Salon des Mandataires	24
3.5.3	Diffusion d'information via le site Internet d'Espace Environnement et ses réseaux sociaux.....	24
3.5.4	Fiche de synthèse	24
3.5.5	Participation à un travail sur le redéploiement urbain et le devenir des friches à Charleroi	25
3.5.6	Participation à la promotion du réseau « Communecter »	25
4	Annexes	25

1 Introduction

Le présent rapport fait le bilan des activités d'Espace Environnement dans le cadre du projet Maison de l'Environnement subventionné par le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable.

Le programme d'activités 2017 (annexe 1) qui sous-tend la présente mission a été présenté et revu suite au comité d'accompagnement du 30 août 2016. Le compte rendu de la réunion se trouve en annexe 2.

2 Contexte et objectifs généraux

Depuis 1988, Espace Environnement propose et concrétise, avec le soutien du Ministère de l'Environnement de la Wallonie, un programme annuel d'activités pour la « Maison de l'Environnement ».

Cette mission est menée sur **le territoire de la Wallonie**.

L'objectif principal de la mission est **d'impulser une participation active** à la gestion concertée de l'environnement dans une **perspective de développement durable**. Force est de constater que les citoyens mais aussi le monde associatif et les pouvoirs publics sont ballottés entre campagnes d'information et de désinformation, données scientifiques et rumeurs. Si l'environnement est au cœur de bien des conversations, éditoriaux et déclarations, les actions structurées, qu'elles soient privées ou collectives, restent encore souvent isolées et peu nombreuses en comparaison avec l'énergie déployée et les volontés sincères de changement.

C'est pourquoi la mission d'information et de conseil de la Maison de l'Environnement est plus que jamais essentielle pour canaliser et structurer les interrogations et **responsabiliser, de façon constructive**, tous les acteurs du cadre de vie afin de les amener à une participation et une mobilisation citoyenne.

Pour ce faire, la Maison de l'Environnement a développé des compétences spécifiques :

1. **la capacité à induire des changements de comportement et à susciter la mobilisation citoyenne.** Au-delà d'une mission de conscientisation et/ou d'information, divers processus sont utilisés pour dynamiser la population, la mobiliser dans des actions concrètes, durables et locales. A cette fin, la Maison de l'Environnement est présente sur le terrain pour susciter et accompagner les changements impulsés par la politique environnementale portée par la Wallonie. Cette proximité avec les acteurs permet une meilleure compréhension de la politique environnementale régionale au niveau local.
2. **la concertation et la médiation.** Dans le domaine de l'environnement et, plus largement, de la gestion publique et collective des ressources, la concertation s'est imposée comme un principe d'action publique. Ainsi, les éco-conseillers développent des méthodologies (carte des acteurs, recueil des attentes, stratégie de dialogue, etc.) pour amener les acteurs à construire des projets en commun. Grâce à des stratégies bien étudiées, la Maison de l'Environnement peut intervenir en tant que tiers neutre pour faciliter le dialogue et la recherche d'un accord concerté entre les parties. La mise en place de la concertation est étroitement liée au principe de participation sur lequel la Maison de l'Environnement fonde ses activités.

Si les activités de la Maison de l'Environnement s'adressent à différents publics, **les citoyens et le monde associatif sont plus particulièrement ciblés**. En effet, il importe de former ces acteurs tant par l'information et le conseil que par la structuration, afin de les amener à prendre une place dans les processus de concertation, de décision et de construction touchant au cadre de vie et, de façon plus large, à l'environnement.

Par ailleurs, ces compétences de terrain sont mises au service de l'élaboration de la politique environnementale de la Wallonie.

En effet, la Maison de l'Environnement recueille des informations auprès des acteurs et **capitalise des expériences qu'elle transmet à l'échelon régional** par différents biais (rencontres avec l'Administration ou le Cabinet, groupes de travail, commissions d'avis tels que le CWEDD, participation à des réseaux tels Association 21, IEW, ABECE, remises d'avis lors de procédures d'enquêtes publiques, etc.).

La Maison de l'Environnement occupe donc **un rôle d'interface** entre la Wallonie et les interrogations et préoccupations concrètes des citoyens dans leur quotidien.

En 2016, la Maison de l'Environnement s'est structurée, d'une part, autour de ses missions de base :

- l'information, le conseil, la formation ;
- la concertation et la médiation ;
- l'accompagnement de projets liés à la gestion du cadre de vie ;
- l'expertise en lien avec plusieurs problématiques environnementales au service de réflexions stratégiques menées à l'échelle de la Wallonie.

Personnel affecté à la mission

La Maison de l'Environnement réunit une équipe dont la pluridisciplinarité et le professionnalisme font la force des projets entrepris. Celle-ci est composée de :

- Delphine Fontenoy : biologiste, DES en sciences et gestion de l'environnement ;
- Jean-François Bayot : éco-conseiller ;
- Véronique Flament : bio-ingénieur en aménagement du territoire, éco-conseillère ;
- Eddy Bachorz : géologue, DES en environnement, éco-conseiller ;
- Annick Marchal : biologiste, éco-conseillère ;
- Antonella Galione : secrétaire.

Par ailleurs, la Maison de l'Environnement bénéficie du soutien, au sein d'Espace Environnement, des différentes personnes ressources et, en particulier :

- Françoise Jadoul : biologiste ;
- Ariane Godeau : économiste, éco-conseillère ;
- Thérèse Devallée : sociologue, licenciée en communication sociale, webmaster ;
- Marthe Desclée : documentaliste.

De plus, la Maison de l'Environnement s'insère dans un vaste réseau constitué d'associations et de professionnels actifs dans le domaine de l'environnement. Ce réseau apporte un complément aux ressources internes et permet d'échanger activement de nombreuses informations, méthodologies et pratiques mais aussi d'orienter au mieux les personnes qui entrent en contact avec elle.

3 Description et évaluation des missions

3.1 Information et conseil

Définition de la mission :

- Délivrer une information claire, accessible et actualisée, générale ou spécialisée (juridique, technique...);
- Aider à la compréhension de situations concrètes parfois complexes ;
- Conseiller pour une participation citoyenne active et responsable ;
- Anticiper d'éventuels conflits.

L'information et la sensibilisation sont les premières **étapes indispensables à la participation et l'implication citoyenne**. C'est pourquoi, en 2016, la Maison de l'Environnement y a, à nouveau, consacré un volet important de sa mission.

L'expérience démontre qu'une information n'a de poids que si elle est :

- adaptée au public cible ;
- délivrée dans un contexte particulier.

Par ailleurs, on constate que les questionnements sont de plus en plus spécifiques et que les réponses ne se trouvent pas dans des outils plus généraux.

Par conséquent, Espace Environnement met son expérience en matière d'information et de sensibilisation au service de la Maison de l'Environnement pour offrir ainsi un **terrain plus favorable à la participation du public** en matière d'environnement. Pour ce faire, plusieurs outils sont exploités : une permanence, des fiches-conseil et un service de documentation.

3.1.1 La permanence

La permanence répond parfaitement à une demande d'information spécifique et ciblée en apportant des réponses et conseils au cas par cas. Ce type de service permet de fournir une information plus fouillée et constitue une étape bien utile au demandeur qui voit évoluer son dossier.

En parallèle aux initiatives de terrain suivies par Espace Environnement, les appels reçus à la permanence téléphonique mettent en évidence les préoccupations des citoyens et, plus largement, les besoins sociétaux. Cette information est précieusement exploitée pour produire des outils mais aussi, et surtout, impulsée dans des réflexions alimentant les politiques régionales.

Grâce à la permanence, les personnes recherchant une information relative à l'environnement et au cadre de vie sont en contact **avec des éco-conseillers qui prodiguent des conseils adaptés** à la nature de leur demande.

Accessible du lundi au vendredi au 071/300.300, par mail me@espace-environnement.be ou sur simple visite, la permanence rencontre divers objectifs :

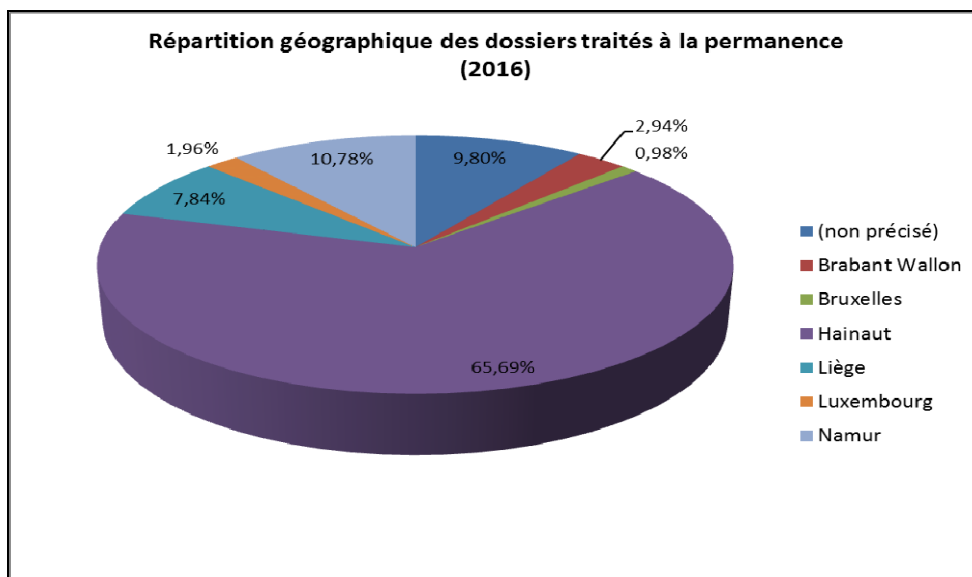
- le demandeur reçoit des éclaircissements par rapport à des démarches administratives ou un processus législatif ;

- l'éco-conseiller aide à trouver les bons interlocuteurs et peut servir d'intermédiaire ou de médiateur en cas de conflit.

Chaque dossier est répertorié de façon informatique dans une base de données permettant d'évaluer annuellement les caractéristiques des demandes (objet de la demande, zone géographique, profil du demandeur, etc.).

En 2016, nous avons enregistré 102 cas de permanence. La liste statistique reprenant l'ensemble des dossiers est jointe en annexe 3.

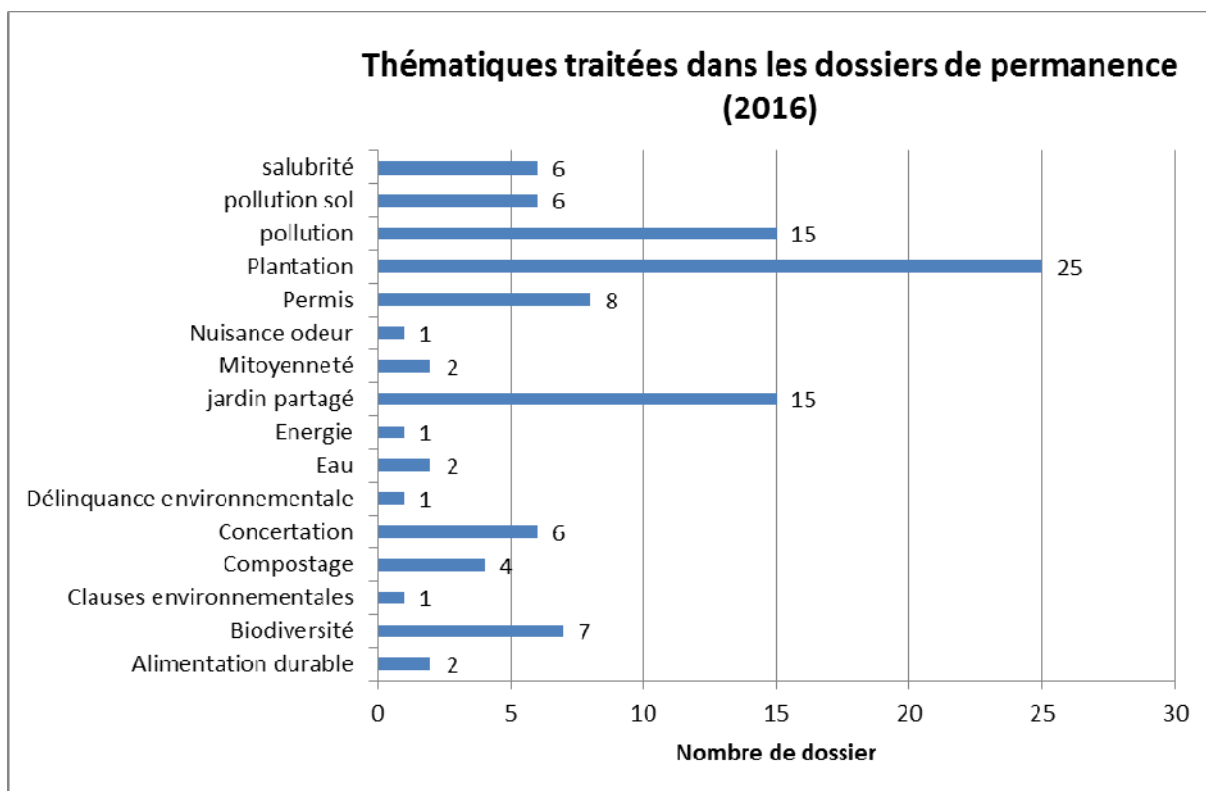
La répartition géographique des dossiers traités est la suivante :



La meilleure visibilité en province de Hainaut (65% des dossiers) s'explique, entre autres, par la localisation même des bureaux à Charleroi et par les relations plus spécifiques d'Espace Environnement avec de nombreuses communes du Hainaut. Depuis quelques années, diverses démarches sont entreprises pour équilibrer cette représentation géographique des interpellations. A noter que le Hainaut est la province au territoire le plus étendu, ce qui contribue également à l'émergence d'un nombre de dossiers plus élevé que sur les autres provinces.

Les dossiers répertoriés dans la rubrique « non précisé » sont, pour la plupart, des demandes parvenues par mail et que nous traitons mais pour lesquelles nous n'avons pas d'information concernant les coordonnées exactes du demandeur.

Les sujets des questions formulées à la permanence sont divers. Ils touchent à la fois à des aspects juridiques et légaux, ainsi qu'à des aspects pratiques et techniques. Le tableau ci-dessous reprend le classement des dossiers par thématiques traitées.



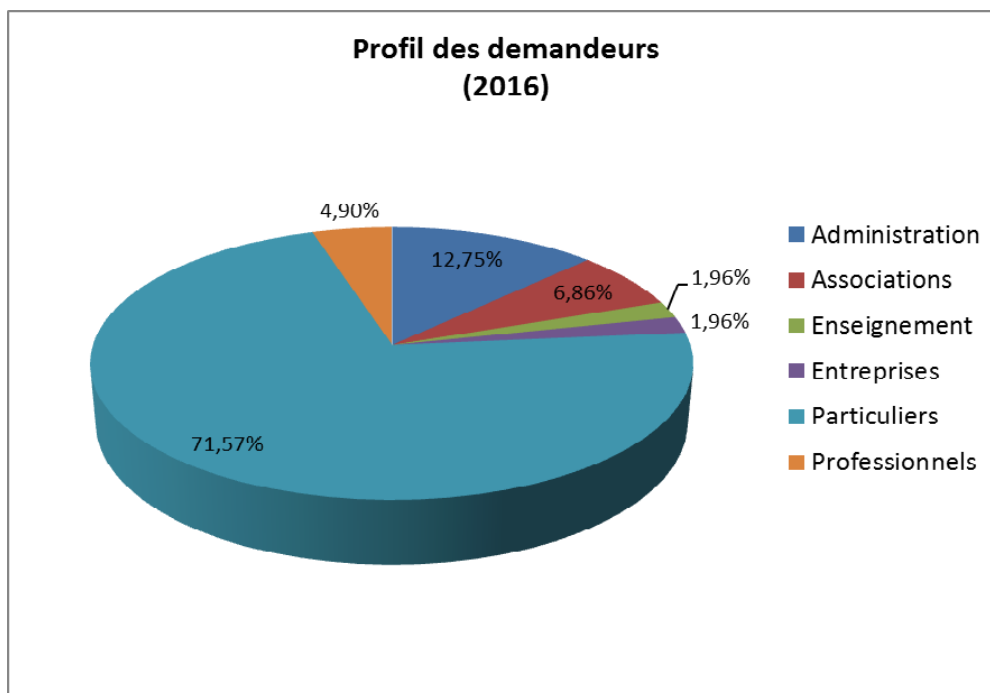
Depuis plusieurs années, à côté des demandes individuelles concernant notamment les distances de plantations et les conflits liés à la présence d'arbres imposants dans les propriétés voisines (25 dossiers), nous constatons une tendance à des demandes plus collectives telles que jardins partagés, concertations dans le cadre d'enquêtes et diverses démarches citoyennes (32 dossiers).

De nombreux dossiers (21) concernent la pollution. Il s'agit d'interrogations par rapport à la pollution des sols et de l'eau. Dans ces cas (plus particulièrement encore que dans les autres), une information claire et précise est essentielle pour répondre à des questionnements auxquels se lie de manière sous-jacente des craintes pour la santé.

L'évolution des dossiers traités est marquée par une modification des demandes formulées à la permanence, avec surtout des attentes en conseils et accompagnement d'ordre technique mais aussi méthodologique. Cette forme d'accompagnement demande un approfondissement plus important des dossiers mais est d'autant plus intéressante, dans la mesure où elle met en évidence la volonté des demandeurs d'agir en connaissance de cause, de façon responsable et souvent plus collectivement.

Enfin, l'analyse du profil des personnes qui font appel à la permanence nous révèle que :

- 71,5% sont des particuliers et 7% des associations, ce qui est en phase avec les objectifs premiers de ce service ;
- 13% sont des administrations, les communes étant centrées sur des aides méthodologiques (mise en place d'un jardin collectif, médiation dans une enquête publique...);
- 7% sont des professionnels ou des entreprises.



Exemple d'une demande traitée à la permanence

Enquête publique dans une procédure de demande de permis d'environnement pour stocker et recycler des palettes de bois

La permanence de la Maison de l'Environnement est contactée par une personne inquiète de voir les affiches annonçant une enquête publique pour une entreprise de stockage de palettes de bois. Elle craint le risque d'incendie ainsi que de charroi et souhaite lancer une pétition.

Démarche et constats

L'éco-conseiller en charge du dossier explique la procédure de permis d'environnement et l'intérêt de formuler des remarques précises liées à la bonne connaissance du quartier. Après avoir consulté le dossier à l'administration communale, il apparaît qu'il s'agit d'un projet d'entreprise de peu d'ampleur. Par contre, l'entreprise se situe dans une zone où sont déjà établies une dizaine de sociétés.

Il est conseillé à la personne de rédiger des remarques et observations dans le cadre de la procédure en cours et, en particulier, d'insister sur l'importance de fixer un horaire pour les activités, de garder le hall fermé lorsque la broyeuse fonctionne et de fixer un plan de mobilité à faire respecter aux camions (voirie étroite avec virage serré si les camions empruntent la voirie la plus directe). Par ailleurs, la problématique étant plutôt liée à la zone industrielle, il est conseillé de demander la mise en place d'un comité d'accompagnement pour le zoning afin d'établir un dialogue constructif entre riverains et entrepreneurs et l'inscrire dans la durée. Cette organisation conduirait, de plus, à une forme de contrôle entre les entrepreneurs eux-mêmes, au service de l'amélioration de la zone et des relations avec le quartier.

Enfin, l'éco-conseiller suggère à la personne de susciter des démarches similaires de la part d'autres riverains afin d'éclairer au mieux la décision qui devra être prise par la suite.

Analyse

Cette situation montre l'importance de faire connaître les procédures et le rôle que le citoyen peut jouer dans l'instruction d'un dossier tel que celui-ci. Il peut constituer une aide à la décision dans des environnements où activités industrielles et habitat s'entremêlent.

3.1.2 Les fiches-conseil

La Maison de l'Environnement dispose d'une série de fiches-conseil destinées à vulgariser la législation en lien avec différents sujets : permis d'environnement, permis unique, distance de plantation, épuration, incivilités environnementales et code forestier.

Les fiches assurent une réponse adéquate aux demandes tant des citoyens que des administrations communales et constituent, à ce titre, un outil d'information particulièrement accessible, et donc utile.

Ces fiches-conseil sont principalement consultées par téléchargement sur le nouveau site Internet d'Espace Environnement (www.espace-environnement.be), qui dispose d'une page spécifique regroupant l'ensemble de nos publications.

Au-delà de leur consultation possible en ligne, certaines fiches sont également disponibles en version papier. En 2016, nous avons pu les distribuer lors de divers événements auxquels nous nous sommes associés. A l'occasion du Salon des Mandataires, en février, environ 200 fiches-conseil sur les thèmes de l'épuration des eaux usées, des distances de plantation et des incivilités environnementales ont été remises aux visiteurs (principalement des élus et fonctionnaires communaux).

Nous restons convaincus de l'intérêt de publier et d'actualiser régulièrement des fiches-conseil et continuerons donc à les promouvoir activement.

3.1.3 Les expositions

Les 2 expositions sur le développement durable réalisées par la fondation Good Planet et acquises par la Maison de l'Environnement n'ont pas été prêtées ce premier semestre.

Présentées sur un support léger, elles ont fait l'objet d'une rénovation pour permettre une adaptation plus aisée à différents lieux d'accueil potentiels.





Une troisième exposition, réalisée par Espace Environnement dans le cadre d'un microprojet interreg III (« Des terrils pour dépasser les frontières »), a été ajoutée à la liste des expositions en prêt. Constituée de 13 panneaux plastifiés, elle a été accrochée en septembre à l'occasion d'une exposition photo organisée par le comité de quartier dans la Salle des pendus du site minier du Martinet à Roux.

3.1.4 Le Centre de documentation

Le Centre de documentation d'Espace Environnement est un support important pour les activités de la Maison de l'Environnement.

Il centralise et met à la disposition des chargés de mission d'Espace Environnement de nombreux documents leur permettant d'assurer leurs missions d'éco-conseil. Il leur fournit deux types de services :

- une diffusion sélective des informations est pratiquée en fonction du profil documentaire de chacun. Ces informations régulières proviennent du dépouillement de revues, de newsletters, de la veille législative et informative sur Internet (surveillance de nombreux sites Internet via l'application Feedly, surveillance régulière du Moniteur belge et du Parlement wallon) ;
- les éco-conseillers peuvent aussi faire appel au Centre de documentation pour toute demande d'information, qu'il s'agisse de répondre à une question de la permanence, de mettre sur pied un événement, de rédiger une fiche ou de mettre à jour leurs connaissances.

Les principaux sujets traités par le Centre de documentation sont l'alimentation durable, les éco-quartiers, la protection de la nature et sa biodiversité, les jardins urbains, les aménagements verts, la gestion des eaux, les contrats de rivière, l'épuration individuelle, l'air et la pollution atmosphérique, le changement climatique, la pollution des sols, les pesticides et les solutions alternatives, la gestion des déchets et leur prévention, la propreté publique, l'économie circulaire, les énergies et leur utilisation rationnelle, l'éolien, la mobilité durable, la consommation responsable, les terrils, les liens entre environnement et santé, les législations environnementales, le développement durable, la participation citoyenne...

Le Centre de documentation reçoit de nombreuses revues et newsletters. Elles sont systématiquement dépouillées et les articles jugés pertinents sont encodés dans une base de données, à savoir 108 articles concernant les thématiques de la Maison de l'Environnement pour l'année 2016 (voir annexe 4).

Le fonds évolue en suivant les thèmes d'actualité comme, par exemple, les mouvements de transition, la législation sur les pesticides, le Zéro Phyto, les cimetières nature, l'alimentation durable, l'agriculture urbaine, les circuits courts, les marchés publics durables, les jardins partagés et la biodiversité urbaine... Pour l'année 2016, le Centre de documentation s'est

enrichi de 23 documents pour la Maison de l'Environnement (livres, brochures, dépliants...) (voir annexe 5).

Espace Environnement utilise le logiciel open source PMB pour l'encodage de sa documentation. Les chargés de mission peuvent accéder eux-mêmes à la base de données, pour trouver rapidement un document et le consulter parfois directement sur leur écran (les documents sous format informatique sont conservés sur le serveur interne). Notre documentaliste est toutefois toujours disponible pour des recherches plus étendues.

Depuis cette année, grâce au travail de fin d'études d'une étudiante bibliothécaire-documentaliste à la Haute Ecole de la Province de Liège, nos ressources iconographiques sont au fur et à mesure encodées dans un logiciel de gestion d'images, à savoir Phraseanet. Cela nous permet de faire des recherches ciblées sur nos photographies, en fonction du projet, de sa localisation, de mots-clés définis...

La Maison de l'Environnement reçoit également des demandes directes émanant de l'extérieur. Il s'agit d'élèves à la recherche de documentation pour un travail scolaire, d'étudiants pour un mémoire, de particuliers ou d'associations organisant une animation ou une exposition ayant trait à l'environnement. Dans ce contexte, soit nous les renseignons directement par téléphone ou par mail, soit nous les recevons sur place afin qu'ils puissent consulter, sur rendez-vous, la documentation sélectionnée au préalable par la documentaliste.

Enfin, la documentaliste opère une veille informative très large via le logiciel Feedly. Les informations d'actualités issues de cette veille sont envoyées aux chargés de mission en fonction de leur thématique de travail et elles sont également partagées sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn) de manière à ce que le travail réalisé puisse profiter au plus grand nombre.

3.2 Structuration et concertation

Définition de la mission :

- Prendre connaissance du dossier de manière approfondie ;
- Apporter une clarification de la matière (procédures, contexte, etc.) ;
- Structurer et organiser les parties ;
- Etablir et maintenir un climat de confiance entre les acteurs ;
- Créer un espace de dialogue entre acteurs (communes, exploitants, habitants, etc.) en animant des rencontres ;
- Faciliter les échanges et modérer les débats ;
- Dégager des propositions concertées, afin d'aboutir à une résolution de conflit ou à la formulation d'un projet commun.

La concertation est le moyen privilégié d'intervention de la Maison de l'Environnement que ce soit dans le cas de la gestion d'un conflit, d'une procédure de consultation publique ou l'accompagnement de projets.

La concertation ne peut s'établir que sur base d'une **information claire et accessible** sur les procédures ainsi que sur la situation de terrain et les acteurs en présence.

Les habitants doivent être accompagnés dans la durée afin de **s'impliquer et se mobiliser** dans le processus. A cette fin, les éco-conseillers proposent un accompagnement aux citoyens (information, structuration, formation...).

Par ailleurs, il est primordial que les expériences menées soient analysées, évaluées et capitalisées afin de mettre en œuvre les méthodologies les plus adaptées et de les faire connaître en vue de leur application à l'ensemble du territoire wallon.

Les demandes de concertation peuvent émaner des autorités communales ou régionales, des entreprises ou des habitants. Elles prennent place dans le cadre de processus réglementaires (demande de permis d'environnement ou de permis unique) mais des concertations particulières sont également menées dans le cas de demandes d'accompagnement de projet (tracer des sentiers de promenades, lancer un compost collectif ou un jardin...).

La Maison de l'Environnement, dans le cadre de sa mission, propose de structurer la demande en une démarche participative. Cela implique de mener une démarche plus globale, de mobiliser l'ensemble des acteurs pouvant être concernés et, avec ceux-ci, de chercher des solutions concertées. La validation de ces solutions passe par une analyse de leur caractère durable.

Cette méthodologie conduit non seulement à une **réponse inscrite dans la durée** portée par l'ensemble des acteurs mais aussi à un **apprentissage collectif à la participation** et au développement durable.

En 2016, la Maison de l'Environnement a été sollicitée à propos de six dossiers.

Trois demandes émanaient de **pouvoirs publics** :

- la Commune de Seneffe, pour un soutien à la restructuration du comité d'accompagnement d'un parc d'activité et l'élargissement de la représentation de la société civile au sein de ce comité ;

- la Commune de Fernelmont, pour l'animation d'un débat public autour de la publication d'une étude scientifique menée suite à l'interpellation d'une habitante constatant un nombre élevé de cancers dans sa rue et soupçonnant les pesticides agricoles d'être la cause du problème ;
- la Commune d'Ecaussinnes pour l'animation d'une réunion d'information préalable à un projet d'installation d'un parc éolien par Luminus.

Une demande émanait **d'une entreprise** :

- la société Windvision désireuse d'améliorer le dialogue avec les habitants des communes de Nivelles et Genappe, où la réunion d'information préalable à l'EIE avait été très houleuse, a sollicité la Maison de l'Environnement pour gérer le conflit qui s'annonçait. Après avoir consulté les communes, la Maison de l'Environnement a proposé une note méthodologique et un plan d'actions qui a été amendé puis validé par les parties prenantes et remis à l'entreprise pour conventionnement.

Deux autres émanaient **de citoyens ou d'associations** :

- le Caroussel (système d'échange local de Charleroi) pour la médiation d'un conflit entre les membres, menaçant la survie de l'association ;
- un comité de quartier de Roux désirant susciter un dialogue avec les autorités communales pour la réaffectation d'un ancien site minier et de ses bâtiments (réaffectés) en un éco-quartier et un centre de services. Après discussion, un groupe de réflexion a été mis en place avec le comité de quartier, deux architectes spécialisés dans des projets axés sur le développement durable (Luc Schuiten et Eric Marchal) et une urbaniste connaissant bien le territoire et le dossier du Martinet, l'animation étant assurée par un conseiller en environnement de la Maison de l'Environnement



A titre d'exemple : Médiation d'un débat public à Fernelmont

A la demande de la directrice générale de l'Administration communale de Fernelmont et en concertation avec le collège communal, la Maison de l'Environnement a modéré, le 23 juin, une réunion publique à Cortil-Wodon, l'un des villages de la commune. Les habitants s'étaient largement mobilisés (+/- 160 personnes présentes) pour découvrir les résultats d'une étude épidémiologique réalisée à la demande de la commune par les services de la santé et de l'environnement de la Wallonie.

Cette étude faisait suite à l'interpellation d'une habitante qui avait observé de nombreux cas de cancer dans sa rue et pointé du doigt l'épandage de pesticides par les agriculteurs locaux comme cause probable.

Lors de cette soirée, les experts wallons et les représentants de la Fondation du Registre du cancer ont apporté des réponses aux questions formulées par les participants (agriculteurs, médecins généralistes, habitants, élus...) dans une ambiance parfois houleuse mais toujours constructive.



A l'issue de la réunion publique, les autorités communales et les experts régionaux ont souligné l'intérêt d'avoir confié la modération de la rencontre par un tiers neutre issu de la Maison de l'Environnement.

Pour information, la réunion avait été préparée avec les autorités communales et le médecin-expert de l'AVIQ (Agence pour une Vie de Qualité) afin de structurer le cadre

d'intervention et les rôles de chacun. Un contact préalable avait également été pris avec l'habitant qui avait initié la réflexion afin d'expliquer la démarche.

A l'issue de la rencontre, les coordonnées de la permanence téléphonique de la Maison de l'Environnement ont été communiquées aux participants pour permettre des questionnements ultérieurs, le cas échéant. Une série de questions sont effectivement parvenues à la permanence et les experts régionaux compétents ont été sollicités pour apporter les éclaircissements nécessaires. Leurs réponses ont été ensuite transmises par nos soins aux demandeurs.

A titre d'exemple : réflexion sur l'élargissement de la Commission Sécurité-Environnement du zoning industriel de Feluy.

La Commune de Seneffe a sollicité la Maison de l'Environnement pour entamer une réflexion sur l'élargissement de la représentativité de la société civile au sein de la Commission Sécurité-Environnement du ZI de Feluy. Mise en place depuis 18 ans, à l'initiative des industriels, cette commission constitue un organe de dialogue entre les autorités communales concernées (Ecaussinnes, Seneffe), les administrations, les industriels et des représentants des associations de défense de l'environnement. Présidée par un fonctionnaire régional, elle se réunit trimestriellement.

Après avoir pris connaissance du contexte et des rapports d'activités de la commission, les éco-conseillers de la Maison de l'Environnement ont proposé des pistes pour étoffer la représentativité de la société civile dans la composition de la commission. La réflexion s'est construite autour des secteurs d'activité présents dans les deux communes impliquées (Seneffe et Ecaussinnes). Pour chacun des secteurs, un argumentaire objectif a été rédigé et présenté en commission le 15 mars. A l'issue de la réunion, le projet amendé a été validé par les parties prenantes.



De plus, la Maison de l'Environnement a été chargée d'organiser le recrutement des nouveaux représentants de la société civile en partenariat avec les communes. C'est ainsi que les agriculteurs et les médecins ont été invités à

participer à une réunion publique d'information par courrier individuel tandis que la population avait été conviée par voie de presse. Les réunions se sont déroulées à Seneffe et Ecaussinnes respectivement les 2 et 6 juin. A l'issue de la rencontre, les participants

pouvaient présenter leur candidature avant le 30 juin. Un projet de charte à signer pour matérialiser leur engagement en cas de participation à la commission leur a été présenté (voir annexe 6). Un compte rendu a été exposé devant la Commission Sécurité-Environnement le 7 juin. Celle-ci a examiné les candidatures et sélectionné des citoyens et agriculteurs. L'absence des médecins a été pointée alors que les agriculteurs et les riverains étaient présents et certains d'entre eux prêts à s'investir dans la démarche et à poser leur candidature. C'est pourquoi la Maison de l'Environnement a proposé de mener des investigations complémentaires pour comprendre les raisons de l'absence de représentants du secteur médical et trouver des alternatives viables. Les médecins généralistes ont été contactés par téléphone et leurs réponses analysées (voir encart ci-dessous). Cette enquête a conduit à de nouvelles propositions à la Commission.

Synthèse de l'enquête téléphonique menée auprès des médecins généralistes des deux entités

- Les médecins ont très difficile de se libérer en soirée
- Les médecins sont intéressés par les sujets traités en Commission
- Le bon organe pour discuter de ces sujets est le GLEM (Groupe Local d'Evaluation médicale). Les médecins sont accrédités pour y participer et les sujets traités en Commission Sécurité-Environnement correspondent tout à fait aux thématiques débattues lors de ces réunions
- Certains médecins seraient intéressés à recevoir une ou deux fois l'an un rapport de la Commission
- Une rencontre annuelle avec un représentant de la Commission lors d'une rencontre du GLEM est une proposition qui rencontre une forte adhésion (le GLEM se réunit en général 4 fois l'an et il y en a deux ou trois sur le territoire)
- Une adresse postale et/ou mail pour faire part des interrogations que se posent les médecins ou que leur posent leurs patients est évoquée par plusieurs d'entre eux.

En 2017, la Maison de l'Environnement assurera la formation des nouveaux représentants de la société civile à la Commission afin de faciliter leur intégration et efficacité au sein du groupe.

3.3 Initiation et développement de projets participatifs

Définition de la mission :

- Cerner et identifier de nouveaux besoins ;
- Développer des méthodologies créatives et des outils pertinents ;
- Dynamiser les processus ;
- Evaluer et capitaliser les expériences.

3.3.1 Favoriser l'appropriation de l'outil Agenda 21 Local

Afin d'accompagner la mobilisation des élus, la Maison de l'Environnement a entrepris, dès 2009, la conception d'un outil d'aide à la décision à leur attention.

Il s'agit de dossiers présentant différentes initiatives favorables à une gestion durable du territoire. Ceux-ci présentent des arguments et des propositions de mise en œuvre. Ils sont agencés dans une farde décrivant, de manière synthétique et attractive, la notion de développement durable et d'Agenda 21 Local. Cette farde est accompagnée d'une note présentant des pistes pour que les communes s'approprient ces notions et les appliquent au niveau local.

Les premières fiches thématiques ont été diffusées en 2011, au Salon des Mandataires. Il s'agissait de fiches relatives à :

- l'énergie : « Les communes, une belle énergie » ;
- les jardins partagés : « Des jardins communs hors du commun » ;
- la biodiversité : « Des îlots de verdure sur les toitures », « Lorsque les plantes habillent les murs », et « Lorsque les pelouses se couvrent de fleurs ».

Deux nouvelles fiches ont été produites en 2012, à savoir :

- l'insertion de clauses sociales, environnementales et éthiques dans les cahiers des charges ;
- et l'implication citoyenne.

En 2013, une fiche sur la mobilité durable, « La mobilité durable, un boulevard vers l'avenir » a rejoint la collection tandis que depuis 2015, « Ma commune sans pesticide » est largement diffusée également.

La Maison de l'Environnement a poursuivi le travail de mobilisation des élus autour d'une gestion durable du territoire communal en élaborant une nouvelle fiche sur **l'alimentation durable** : « L'alimentation durable, une question de bon goût » (voir annexe 7).

De plus en plus de communes entendent, en effet, jouer un rôle actif sur le sujet. Cette fiche, entamée en 2015 et finalisée en 2016, fait le tour de la question et présente des initiatives innovantes et probantes. Comme pour les autres fiches, elle apporte aux conseillers en environnement comme aux élus, les éléments théoriques pour agir : quels sont les critères de durabilité liés à l'alimentation, quels sont les leviers communaux pour sensibiliser, former mobiliser, soutenir la reconnexion entre producteur et consommateur, alimentation et plaisir sur le territoire ?

Par ailleurs, des initiatives communales ayant intégré avec succès des dimensions « alimentation durable » sont décrites. Qu'il s'agisse d'une cantine durable, d'un soutien aux maraîchers bio, d'une épicerie sociale proposant des produits de qualité, de jardins et d'ateliers cuisine... toutes les expériences présentées sont réalistes, réalisées... et donc réalisables et les témoignages de ceux qui les ont portées sont présentés.



La commune, notre lieu de vie, peut-elle constituer un levier vert : une alimentation respectueuse des hommes et de la planète ? Un soutien à celles et ceux, de plus en plus nombreux, qui cherchent à savoir ce qu'ils mangent et désirent le faire au juste prix ? Une réponse face à des modes alimentaires de plus en plus déséquilibrés et éloignés des lieux de production et des producteurs, et aux conséquences de ces dérives ?

Force est de constater que notre système agro-alimentaire a décollé en industrialisant chaque étape de la chaîne. De plus, celle-ci s'est allongée de nombreux acteurs intermédiaires : entre la production, la transformation, la distribution et la consommation finale. Si l'objectif d'alléger la facture en augmentant les rendements et diminuant les coûts a été rencontré au Nord, cette évolution a néanmoins des conséquences parfois négatives sur notre santé et sur notre environnement.

La Wallonie, à travers le programme régional de lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires initié par le Ministre de l'Environnement en 2015,

est engagée à mener et soutenir des actions pour que, de la fourche à la fourchette, ces pertes et gaspillages diminuent et que les producteurs soient mieux connectés aux consommateurs.

Les communes ont un rôle essentiel à jouer dans le soutien à une évolution des modes alimentaires des habitants de leur territoire, que ce soit en développant des lieux d'échange ou de production, des espaces de partage et d'apprentissage, ou bien en favorisant les circuits courts, en soutenant l'agriculture paysanne ou, simplement, en sensibilisant les citoyens à une alimentation plus durable.

L'alimentation nous concerne tous et les communes, de bien des façons, peuvent soutenir les citoyens, les responsabiliser et leur permettre, par une politique locale positive et volontariste en matière, de s'impliquer dans un système alimentaire respectueux de leur santé et de la planète tout en favorisant aussi, par le biais, l'apprentissage d'une société plus forte et plus solidaire.

Cette fiche (diffusée en primeur lors du Salon des Mandataires en février) trouve sa place dans les réflexions en cours menées tant au niveau régional et communal qu'au sein de la population elle-même. Elle met en évidence le rôle que peuvent jouer les communes en soutenant des initiatives citoyennes ou en initiant des actions de sensibilisation et de soutien à la mise en place d'une alimentation durable.

3.3.2 Les jardins partagés



Depuis plusieurs années, la Maison de l'Environnement participe à l'émergence de la dynamique de jardins partagés en Wallonie.

Cette action est structurée par une méthodologie participative permettant aux associations ou aux collectivités locales de s'approprier le projet et d'exprimer leurs points de vue.

En effet, outre l'apport de biodiversité en ville, ces jardins encouragent l'éducation à l'environnement, la cohésion sociale, la réappropriation de l'espace public et du sentiment de citoyenneté.

Enfin, ils peuvent, très souvent, être à la base d'une réflexion sur l'alimentation

durable et ainsi initier des changements de comportement alimentaire (éducation au goût, circuits courts, autoproduction, gaspillage alimentaire...). Ils offrent donc une pertinence environnementale, sociale et économique indéniable, en concrétisant les axes du développement durable.



En 2016, pour la seconde année, les demandes ont été particulièrement nombreuses. C'est ainsi que plusieurs associations, collectifs et communes ont sollicité l'accompagnement de la Maison de l'Environnement pour la mise en place de projets de jardins. Par ailleurs, un suivi des jardins en place est régulièrement réalisé afin d'entretenir la dynamique participative au-delà de la phase de lancement.

Pont-à-Celles

Le projet de jardin partagé à Pont-à-Celles a été initié en 2015, à la demande conjointe du service accueil extra-scolaire et du Plan de Cohésion Sociale et avait abouti à un programme d'activités validé par les acteurs en présence. En 2016, afin de dynamiser la démarche, trois ateliers ont été réalisés avec les enfants et les pensionnaires du home communal et deux autres avec les élèves de l'école communale, après concertation avec les institutrices.



Sombreffe



A la demande de l'échevin de l'environnement désireux de lancer une politique de jardins partagés sur la commune, la responsable du Plan de Cohésion Sociale de Sombreffe a pris contact avec la Maison de l'Environnement.

Une rencontre sur le terrain (photo ci-jointe) a été organisée afin de structurer le projet et renforcer le partenariat après organisation de deux visites à la rencontre de jardins partagés aménagés dans deux communes proches (Châtelet et Jemeppe). Le choix

de lancer un premier jardin a alors été pris, en concertation avec l'échevin et le service travaux. Pour mettre en place un projet plus robuste, la Maison de l'Environnement suscite la construction et la mobilisation d'une carte des acteurs plus large. Dès le lancement du projet, le service insertion du CPAS, les services « éducateur de rues », « environnement » et « travaux » ont ainsi été associés.

Un éco-conseiller de la Maison de l'Environnement a animé la réunion d'information (28 personnes) et recueilli les attentes (voir article dans l'annexe 8). Les rencontres suivantes se sont en partie faites sur le terrain et ont permis d'aboutir rapidement à l'élaboration du plan du jardin et des grandes lignes d'une charte d'engagement (voir annexe 9).

Actuellement, le programme d'activités est élaboré jusqu'à la rentrée de septembre où l'école communale s'impliquera à son tour, les institutrices ayant participé à l'élaboration du projet. L'éducateur de rue est sur place chaque fin d'après-midi et met à disposition une partie de son local pour entreposer le matériel de jardinage. Une cuve à eau de récupération d'eau de pluie est prévue, des bacs surélevés ont déjà été installés à la demande de plusieurs personnes âgées, des murs végétaux à aromatiques et le compost seront réalisés lors de deux animations proposées par la Maison de l'Environnement durant l'été. La mise en place de ce jardin étant menée à une cadence soutenue, une attention particulière est apportée à la structuration du groupe et à la dynamique en parallèle aux aménagements.

Charleroi



Une habitante de Charleroi, désireuse de s'investir dans la culture d'un terrain avec des amis, a sollicité la Maison de l'Environnement pour chercher un lieu et lancer le projet.

Dans un premier temps, après avoir trouvé un terrain en friche proche du parc communal et réuni le groupe de volontaires, l'éco-conseiller a accompagné et conseillé les habitants dans la recherche du propriétaire puis dans la négociation afin d'obtenir une convention d'occupation à titre précaire. Le propriétaire, une entreprise immobilière pour laquelle ce terrain constitue une réserve foncière, a accepté de négocier sur base de la garantie offerte par la Maison de l'Environnement d'accompagner le projet. Un état des lieux a été établi par un architecte bénévole et la convention a été signée au printemps (voir annexes 10 et 11).

Une réunion publique rassemblant 15 personnes a élargi le groupe tout en permettant d'informer les riverains de l'existence du projet. Une page Facebook est ouverte (<https://www.facebook.com/jardinduparccharleroi/>), elle compte actuellement 420 amis (chiffre arrêté au 31/12/16).

Depuis, le terrain a été défriché, un règlement a été affiché sur la porte, 2 jours de permanence garantissent la convivialité et la circulation d'information, une après-midi d'inauguration a également permis d'élargir le cercle des jardiniers.

Le jardin est maintenant en partie cultivé. Une grande table, des bancs, un compost, un coffre à outils et une petite serre (le tout en bois de palettes récupérées) complètent l'aménagement. De plus, les jardiniers s'impliquent dans la réflexion menée autour de la filière agro-alimentaire de la ville. Le supermarché coopératif Coopeco, le cycle de rencontres et expériences « So Food », les conférences « Midi des huit heures », des débats au cinéma Le Parc, l'installation d'un compost de quartier... sont autant d'initiatives dans lesquelles les jardiniers se sont impliqués.

Aiseau-Presles

Le Plan de Cohésion Sociale d'Aiseau Presles a sollicité la Maison de l'Environnement pour finaliser un projet de mare pédagogique et rechercher des subsides complémentaires.

Après quelques conseils pour structurer le projet (déjà très abouti), un éco-conseiller a orienté la responsable vers l'appel à projets de la Fondation Roi Baudoin (FRB) « Vis mon village » et celui de la journée de l'arbre, lancé par la Wallonie. Un projet a été remis et

sélectionné le 28 juin par la FRB. Cette aide permettra de réaliser plus rapidement ce projet participatif et pédagogique.



Jemeppe-sur-Sambre

Soucieuse d'entretenir la dynamique autour du jardin partagé démarré en 2015, la responsable du PCS a sollicité l'accompagnement de la Maison de l'Environnement pour évaluer la première année et poursuivre le projet.

Une réunion a été organisée en février avec les jardiniers afin de tirer le bilan de la première année et poser les bases de l'organisation de la nouvelle saison. A l'issue de la réunion, un comité de jardiniers a été élu. Un tableau d'affichage sera, par ailleurs, installé dans la serre et le règlement d'ordre intérieur revu et affiché également. Enfin, un éco-conseiller de la Maison de l'Environnement a animé un atelier compostage en avril pour répondre à des problèmes soulevés lors de la réunion d'évaluation.

3.3.3 Autres accompagnements de projets durables

- **Le Plan de Cohésion Sociale de Châtelet** a fait appel aux services de la Maison de l'Environnement **pour accompagner la réflexion autour de l'organisation d'une Maison de la Cohésion Sociale**, prévue dans le programme d'activités de ce PCS. Différentes méthodes pour dynamiser puis conscientiser la population ont été évoquées, qui pourront être mises en place au fil des mois à venir. Les premiers projets mis en place par des citoyens sont un « repair café » et des ateliers de cuisine pour proposer des soupes lors du marché hebdomadaire.
- L'éco-conseillère de la Commune d'Ecaussines a fait appel à la Maison de l'Environnement pour promouvoir le compostage sur son territoire. Elle désirait accompagner les guides composteurs pour relancer leurs actions auprès des citoyens, susciter le compostage en pied d'immeuble et dans les quartiers, organiser le compostage des déchets verts communaux, des déchets organiques dans les écoles. Cette demande très large n'a pas pu être prise totalement en charge par le subsidé de la Maison de l'Environnement. C'est la raison pour laquelle la Maison de l'Environnement a proposé d'organiser une rencontre multi-acteurs (guides composteurs, CLDR, PCDN, écoles, service « environnement » et intercommunale de gestion des déchets Hygea) afin de définir et prioriser les orientations en matière de compostage individuel et collectif. Une note a ensuite été rédigée pour donner des pistes à la promotion du compostage à Ecaussines.

3.4 Expertise

Définition de la mission :

- Transmettre son expérience de terrain à l'échelon régional ;
- S'impliquer dans des réflexions stratégiques à l'échelle de la Wallonie ;
- Intervenir dans des formations et colloques pour diffuser les méthodologies utilisées.

Collaborer avec des écoles et centres de formation enseignant la gestion concertée de l'environnement.

3.4.1 Participation à des groupes de travail ou commissions

Par le biais de la permanence, dans des processus de participation ou encore à l'occasion d'accompagnement de projets, la Maison de l'Environnement travaille en étroite relation avec les acteurs de terrain (réseau associatif, communes, citoyens, etc.).

Dans le but de transmettre les expériences capitalisées et les informations recueillies auprès de ces acteurs de terrain, elle fait part de son expertise à différents niveaux :

- « **Association 21** », une plateforme d'associations œuvrant en matière de développement durable. En 2016, il a été question de travailler sur l'appropriation locale des objectifs de développement durable (ODD) votés à l'ONU en 2015. En ce sens, des groupes de travail se sont structurés par ODD pour développer des actions communes. La Maison de l'Environnement s'est impliquée dans le groupe de travail traitant de l'ODD 12 : « Établir des modes de consommation et de production durables » ;
- le **Réseau des Acteurs Wallons de l'Alimentation Durable (RAWAD)**, auquel la Maison de l'Environnement participe activement, essentiellement au sein du groupe de travail « accessibilité sociale ». Les travaux de ce groupe avaient notamment conduit à l'organisation d'une journée de travail sur l'alimentation durable et son accessibilité pour les publics fragilisés, en 2014, et se poursuivent aujourd'hui ;
- **Tables d'Autres**. Initiée par les Equipes Populaires afin de poser des actions concrètes autour du gaspillage alimentaire et de l'accès à une alimentation durable pour les publics en difficulté, l'initiative Table d'Autres a séduit la Maison de l'Environnement, qui a rejoint le groupe de travail en place, composé également des JOC (Jeunes Organisés et Combattifs), du CIEP-MOC (Centre d'Info et d'Education Populaire) et de Notre Maison (entreprise d'insertion sociale). C'est ainsi que le 11 janvier, le 30 mai et le 3 octobre (avec en moyenne 35 personnes présentes), un repas a été cuisiné à partir des invendus du marché hebdomadaire. Ce moment de convivialité et de partage a aussi été l'occasion, avec des convives d'horizons très différents, d'interroger et de s'interroger sur les pratiques alimentaires et, de façon plus large, sur le système agroalimentaire actuel.
- **Groupe de travail « carriers »**. Participation à un groupe de réflexion composé de membres d'Inter-Environnement Wallonie (IEW) ayant pour objectifs la rédaction d'une charte bilatérale (IEW et FEDIEX - Fédération belge des Industries extractives et transformatrices de roches non combustibles) abordant les modalités d'un dialogue constructif entre les parties prenantes autour de l'activité des carrières. Production issue de deux rencontres les 6 et 21 septembre 2016.

- **Groupe de travail Agriculture urbaine.** Mise en place d'un groupe de réflexion avec la régionale PAC (Présence et action culturelles). A l'issue de 2 rencontres, l'organisation d'une journée « Ville fertile » a été décidée. Cette journée se déroulera le 18 février, avec comme objectifs de découvrir et d'enrichir des projets existants ou en gestation sur le territoire de Charleroi. Ateliers, world café, bourse aux idées et présentation d'outils sont au programme pour cerner les besoins et échanger idées comme savoir-faire. A l'issue de la journée, un plan d'actions sera élaboré (mise en réseau, programme de formation, accompagnement de projet...).
- **PCDN de Charleroi.** Participation à une réunion plénière du PCDN (1^{er} décembre 2016) afin de présenter l'intérêt des corridors écologiques et les liaisons avec ceux des communes voisines.

3.4.2 Intervention dans des colloques et formations

La Maison de l'Environnement est régulièrement sollicitée pour présenter les lignes de force de son action ou pour exposer un sujet précis en matière d'environnement à l'occasion de colloques ou formations. Elle est également sollicitée pour intervenir lors de formations professionnelles.

Ces occasions permettent de présenter les méthodologies utilisées pour favoriser la participation et la mobilisation citoyenne. Ce sont également de réelles opportunités pour échanger les expériences et constituer un réseau d'acteurs œuvrant pour un développement durable du cadre de vie.

Au cours de la période, la Maison de l'Environnement est intervenue dans différents colloques et formations :

- le 8 mars, lors d'une session d'étude à destination de fonctionnaires algériens, organisée par l'Institut des Affaires Publiques (IAP), en donnant une formation sur l'éco-exemplarité et plus particulièrement la mise en place d'EcoTeams ;
- le 29 mars, dans le même cadre, en donnant une formation sur le montage de projets et les aménagements verts participatifs. Cette journée comprenait la visite d'un jardin partagé et des échanges avec les parties prenantes (gestionnaires communaux et jardiniers). La formation fut également l'occasion de faire connaître la farde « Développement durable » et ses fiches thématiques, évoquées plus haut ;
- le 23 mars, lors du voyage d'étude organisé par la Haute Ecole Prigogine à destination de ses étudiants en écologie sociale, en accueillant le groupe autour d'une réflexion sur la participation dans les aménagements urbains de quartiers ;
- le 19 avril, lors de la journée, d'études organisée par le service Formation de l'UVCW, en participant à une table ronde faisant le point sur les réussites et les obstacles franchis dans le cadre des démarches entreprises localement pour éviter les coulées de boues ; à l'occasion de cette journée, la fiche de synthèse consacrée à la concertation menée à Walhain par la Maison de l'Environnement a été remise à chacun de la centaine de participants présents ;
- le 11 juin, à travers une intervention à l'Institut Eco-Conseil dans le cadre de la formation à horaire décalé, sur les techniques de récolte d'informations dans les projets participatifs, avec diagnostic en marchant dans le quartier de Bomel à Namur.

3.4.3 Expertise autre

- Evaluation des métiers dans l'environnement :
participation, le 3 février, à la réflexion menée par l'Université Ouverte en vue d'élaborer un nouveau référentiel de formation aux métiers de l'environnement à destination de personnel en place dans des entreprises et administrations ;
- Evaluation de projets :
participation, le 28 juin, au jury de l'appel à projets « Vis mon village », lancé par la Fondation Roi Baudouin afin de soutenir des projets participatifs et durables au sein de quartiers ou communes rurales. Cette participation consiste à analyser, au préalable et selon une grille multicritères, les 84 dossiers recevables et à leur attribuer une cotation ;
- soutien à la recherche de financements :
soutien d'une école de Charleroi (Sars Allet) pour répondre à un appel à projets « la propreté notre affaire à tous » et élaborer un projet de compostage de quartier au sein de leur école qui possède déjà un jardin et un poulailler.

3.5 Communication et mise en réseau

Définition de la mission :

- Accroître la visibilité de la Maison de l'Environnement en Wallonie ;
- Diffuser les outils de communication produits ;
- Entretenir des collaborations avec des relais institutionnels-clés ;
- Exploiter la diffusion d'information par la presse ;
- Développer la communication par Internet (site et Facebook).

Une attention particulière est apportée à la communication des services et outils proposés par la Maison de l'Environnement.

3.5.1 Promotion des services dispensés par la Maison de l'Environnement

Une plaquette d'information présentant les missions, produits et services offerts par la Maison de l'Environnement est diffusée dans sa version papier. Elle est également disponible en ligne pour téléchargement sur le site Internet d'Espace Environnement.

Afin d'améliorer la visibilité de la Maison de l'Environnement, une nouvelle plaquette a été rédigée et sera diffusée à partir du Salon des Mandataires 2017.

Par ailleurs, une page Facebook a été créée le 15 décembre et a directement rencontré un intérêt, elle comptait déjà, au 31 décembre, 115 amis. Ce moyen permet une circulation rapide et dynamique des informations.

3.5.2 Représentation au Salon des Mandataires

Les 18 et 19 février, la Maison de l'Environnement a participé au Salon des Mandataires. Cet événement est incontournable pour les gestionnaires communaux wallons et représente une belle vitrine pour la Maison de l'Environnement.

3.5.3 Diffusion d'information via le site Internet d'Espace Environnement et ses réseaux sociaux

L'actualité liée aux activités de la Maison de l'Environnement est régulièrement publiée en page d'accueil du site Internet d'Espace Environnement, sous la rubrique « nouveautés », afin d'attirer l'attention de l'internaute.

Elle sera également relayée via la page Facebook d'Espace Environnement, qui compte chaque jour plus « d'amis » (1116 amis en décembre). L'effet multiplicateur ainsi créé est non négligeable, de même que l'interactivité rendue possible par ce type de réseau social, qui permet à la Maison de l'Environnement d'engranger en retour, commentaires, suggestions et idées nouvelles à développer.

Les mêmes effets sont recherchés par l'intermédiaire d'un compte Twitter (@EspaceEnviro), et d'une page professionnelle LinkedIn (www.linkedin.com/company/espace-environnement), cette dernière visant aussi à entrer en dialogue avec les acteurs des thématiques traitées par la Maison de l'Environnement.

Ces deux outils sont en plein développement et devraient encore, dans un avenir proche, contribuer à une communication optimisée sur les activités de la Maison de l'Environnement.

3.5.4 Fiche de synthèse

Fin 2015, une concertation pour la mise en place d'aménagements antiérosifs avait été menée à Walhain. Devant l'intérêt de faciliter la gestion de ces problèmes de coulées boueuses (auxquels sont confrontées de nombreuses communes), la Maison de

l'Environnement a rédigé, en 2016, une fiche de synthèse sur le sujet (voir annexe 12). Cette fiche a été largement diffusée lors du Salon des Mandataires en février.

3.5.5 Participation à un travail sur le redéploiement urbain et le devenir des friches à Charleroi.

En février, 2 étudiants de l'Institut des Hautes Etudes en Communication Sociales (IHECS) ont interviewé un éco-conseiller de la Maison de l'Environnement dans le cadre d'un travail sur la prise en compte de l'environnement et de la participation dans le redéploiement de villes après le déclin industriel. A l'issue de l'entretien, ces étudiants ont été mis en contact avec un comité de quartier actif depuis 30 ans et représentatif de cette dynamique citoyenne au service du renouveau urbain respectueux des hommes et de l'environnement.

3.5.6 Participation à la promotion du réseau « Communecter »

Le 21 octobre, la Maison pour Association de Charleroi a réuni toutes les associations ayant remporté le mérite associatif (notamment le Maison de l'Environnement pour le mérite attribué en 2011 pour son action dans les jardins partagés) et présenter le réseau « communecter » qui pose les bases d'un réseau participatif et interactif entre citoyens et association sur le territoire de la Ville.

4 Annexes

Urbanisme
Aménagement du territoire
Patrimoine
Mobilité
Environnement
Aménagements verts
Prévention des déchets
Santé et habitat
Santé et environnement



Espace Environnement ASBL

rue de Montigny 29 - BE-6000 Charleroi

Tél. : 071/300 300 - Fax : 071/509 678

E-mail : info@espace-environnement.be

Site Internet : www.espace-environnement.be